HAL open science

# Langues de gouvernement et gouvernement des langues: l'allemand face aux langues 'nationales' dans les confins orientaux de la monarchie habsbourgeoise au XVIIIe siecle

Benjamin Landais

**To cite this version:**

Benjamin Landais. Langues de gouvernement et gouvernement des langues: l'allemand face aux langues 'nationales' dans les confins orientaux de la monarchie habsbourgeoise au XVIIIe siecle. Il re e le sue lingue: Comunicazione e imperialità / Le roi et ses langues: Communication et impérialité, Basilicata University Press, pp.147-174, 2023, 978-88-31309-20-2. hal-03974222

**HAL Id: hal-03974222**

**https://hal.science/hal-03974222v1**

Submitted on 5 Feb 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Imperialiter

# *Il re e le sue lingue.*
## *Comunicazione e imperialità*

# *Le roi et ses langues.*
## *Communication et impérialité*

a cura di
Fulvio Delle Donne, Benoît Grévin

BUP
Basilicata University Press

Imperialiter

2

*Direzione scientifica*

Fulvio Delle Donne (Univ. Basilicata); Bernardo J. García García (Univ. Complutense Madrid); Benoît Grévin (CNRS/EHESS, CRH); Corinne Leveleux-Teixeira (Univ. Orléans); Yann Lignereux (Univ. Nantes); Francesco Panarelli (Univ. Basilicata); Annick Peters-Custot (Univ. Nantes).

Tutti i testi pubblicati sono vagliati, secondo le modalità del "doppio cieco" (*double blind peer review*), da non meno di due lettori individuati nell'ambito di un'ampia cerchia internazionale di specialisti.

In copertina: Petrus de Ebulo, *De rebus Siculis Carmen*, Bern Burgerbibliothek, Codex 120 II, c. 101r (dettaglio della cancelleria trilingue della Palermo normanna: *Notarii Greci - Notarii Saraceni - Notarii Latini*)

# *Il re e le sue lingue*

## *Comunicazione e imperialità*

# *Le roi et ses langues*

## *Communication et impérialité*

a cura di

Fulvio Delle Donne, Benoît Grévin

BUP
Basilicata University Press

Il re e le sue lingue: comunicazione e imperialità = Le roi et ses langues: communication et impérialité / a cura di Fulvio Delle Donne, Benoît Grévin. – Potenza: BUP - Basilicata University Press, 2023. – 176 p.; 24 cm. – (Imperialiter; 2)

ISSN: 2785-7905
ISBN: 978-88-31309-20-2

940.1 CDD-23

© 2023 BUP - Basilicata University Press
Università degli Studi della Basilicata
Biblioteca Centrale di Ateneo
Via Nazario Sauro 85
I - 85100 Potenza
https://bup.unibas.it

Published in Italy
Prima edizione: febbraio 2023
Gli E-Book della BUP sono pubblicati con licenza
Creative Commons Attribution 4.0 International

# SOMMARIO

Benoît Grévin, *Le roi de langues et l'empereur. Y a-t-il eu un modele «imperial» de gestion linguistique au bas moyen age et a l'epoque moderne (1100-1700/1792)?*.....7

Guido Cappelli - Fulvio Delle Donne, *Considerazioni sul Latino come lingua imperiale (secc. XII-XVI)*.....31

Lars Boje Mortensen, *L'auto-rappresentazione imperiale nella letteratura occidentale (1050-1200 ca.)*.....51

Benoît Grévin, *Ampleur et limite d'une impérialisation: les modèles rhétoriques impériaux et leurs réemplois royaux en Europe occidentale et centrale (fin XIII^e^-début XV^e^ siècle)*.....69

Annick Peters-Custot, *Langue(s) d'empire et langue(s) imperiale(s) dans le royaume Hauteville de Sicile*..... 105

Aude Mairey, *Langues et imperialite seconde dans les iles Britanniques a la fin du Moyen Age*..... 123

Benjamin Landais, *Langues de gouvernement et gouvernement des langues: l'allemand face aux langues 'nationales' dans les confins orientaux de la monarchie habsbourgeoise au XVIII^e^ siecle*..... 147

*Gli Autori*..... 175

BENJAMIN LANDAIS

# *Langues de gouvernement et gouvernement des langues: l'allemand face aux langues 'nationales' dans les confins orientaux de la monarchie habsbourgeoise au XVIII^e^ siecle*

*Languages of government and government of languages: German versus 'national' languages in the eastern confines of the Habsburg monarchy in the 18th century*

*Abstract:* In the Austrian Habsburg Monarchy, the relationship between the activity of the imperial chancellery and local administration, where language diversity was at its highest point, was hardly thought of before the era of nationalism. The certification of deeds had to be done in German or in Latin. This principle required the recruitment of many sworn interpreters. The use of translation turned out to be very expensive in outlying regions. For this reason, this system was completed by two other mechanisms based on the linguistic skills of imperial officers: the registration of private documents issued in a court language – Italian or French – and the awkward use of the so-called 'national' languages, such as Hungarian, Serbian, or Romanian, as oral languages of command. This dual system became rapidly obsolete due to legislative inflation. However, it contributed to the political legitimation of the coexistence of the Emperor's language and that of his subjects.

*Keywords:* Austrian Habsburg, Vernacularisation, Local Administration

Prison des peuples pour les uns, empire cosmopolite pour les autres, la monarchie des Habsbourg d'Autriche renvoie l'image d'un État aux prises avec une société multinationale et plurilingue. Centripète ou centrifuge, la politique des langues dans le destin de la monarchie habsbourgeoise, de la réaction metternichienne à la dissolution finale en 1918, semble en effet incontournable. Le rôle crucial des langues dans l'éveil et le renforcement des mouvements nationalistes en Europe centrale au XIX^e^ siècle est bien connu et a été largement traité par l'historiogra-

phie[1]. Plus récemment, le sujet a cependant été abordé sous d'autres angles, détachés de la marche apparemment inéluctable de cette région vers une constellation d'États-nations. La gestion de la pluralité linguistique par l'État autrichien passionne ainsi les historiens qui multiplient les projets de recherches à ce propos[2]. Le miroir tendu par ces études à une Union Européenne en proie à ses propres interrogations sur la question explique sans doute une telle fascination. L'intérêt des chercheurs semble néanmoins se limiter à la période contemporaine, postérieure à la Révolution de 1848 voire à l'institution du dualisme austro-hongrois en 1867. Comparées à l'ampleur des travaux menés en linguistique, les incursions dans les aspects sociaux et politiques d'un Ancien Régime du gouvernement des langues sont modestes. La monarchie habsbourgeoise, un ensemble politique composite qui réunit, depuis 1526, les pays autrichiens, bohême et hongrois sous un même sceptre, n'est pourtant pas novice en la matière. Les quelques développements présents dans l'historiographie sur la question permettent malgré tout d'identifier la succession de quatre paradigmes: un gouvernement pragmatique des langues dominant pendant la première modernité; une action de vernacularisation dirigée vers les populations rurales au XVIII^e^ siècle; une politisation du gouvernement des langues sous le règne de Joseph II (1780-1790); une promotion de la diversité linguistique dans la première moitié du XIX^e^ siècle.

Dans le premier paradigme, le caractère composite de la monarchie est mis en regard avec la pluralité des usages politiques de la langue. La coloration identitaire dans le choix d'un idiome à la fin du Moyen-Âge n'est pas inconnue. Peu de temps avant que ne s'affrontent les «nations conciliaires» au concile de Constance, le théologien Jérôme de Prague (1379-1416) défend ainsi

[1] La bibliographie sur ce point est très fournie. On se contera de citer l'ouvrage de référence suivant: B. Michel, *Nations et nationalismes en Europe centrale. XIX^e^-XX^e^ siècle*, Paris 1995.

[2] P. Haslinger, *Sprachenpolitik, Sprachendynamik und imperiale Herrschaft in der Habsburgermonarchie 1740-1914*, «Zeitschrift für Ostmitteleuropa-Forschung», 57 (2008), pp. 81-111; M. Wolf, *Die vielsprachige Seele Kakaniens. Übersetzen und Dolmetschen in der Habsburgermonarchie 1848-1918*, Vienne/Cologne/Weimar, 2012. Un colloque dont les actes n'ont pas encore été publiés s'est également tenu à Munich du 10 au 12 octobre 2018 sous la direction de J. Feichtinger, H. Goebl et P. Haslinger: Mehrsprachigkeit in der Donaumonarchie (1848-1918). Wissen – Herrschaft – Soziale Praxis.

le tchèque dans une vision messianique qui associe *sanguis, lingua et fides*. L'humanisme et les succès de la Réforme en Bohême et en Hongrie, contribuent également à l'essor de l'écrit dans les langues vernaculaires dans ces régions au XVI^e^ siècle. Mais ce premier processus de vernacularisation ne remet pas en cause le caractère plastique et pragmatique des usages institutionnels. Le tchèque est utilisé comme langue de débat à la diète jusqu'en 1627, date à laquelle il doit cohabiter, sans toutefois s'effacer, avec l'allemand. En Hongrie, c'est le latin qui s'impose pour longtemps comme langue de chancellerie: il sert non seulement dans l'administration du royaume, mais aussi dans la correspondance avec les organes auliques du pouvoir installé à Vienne. La facilité d'adaptation du pouvoir impérial à la diversité des usages est visible dans les pratiques du souverain lui-même[3]. Léopold I^er^, empereur de 1658 et 1705, est réputé adapter sa langue à son interlocuteur, offrant un contraste saisissant avec un Louis XIV moins polyglotte, mais qui jouit de la position dominante du français dans les cours européennes[4].

Sans véritablement s'épuiser, ce premier paradigme est confronté, à partir du milieu du XVIII^e^ siècle, à la montée en puissance d'un second processus de vernacularisation. Cette promotion des langues dites «nationales» n'est pas l'expression précoce de tendances ethnonationalistes. Elle est le fait d'une élite lettrée qui revendique son cosmopolitisme et s'engage dans l'application d'un programme du patriotisme éclairé. Toutes les langues ne sont pas mises sur un pied d'égalité: le latin perd sa capacité à exprimer la modernité, l'allemand apparaît dans toute la monarchie comme la langue de haute culture la mieux placée, tandis que les langues «nationales» (hongrois, tchèque, slovaque, slovène, croate, roumain, serbe et ruthène) sont considérées comme le véhicule le plus adapté à l'élévation morale et culturelle des populations paysannes. L'évolution reste toutefois lente et tardive dans des pays où la latinité est très développée, comme dans le royaume de Hongrie. Au milieu du XVIII^e^ siècle, 60 % des publications se font encore dans cette langue, contre 20 % dans la

[3] A. Natalia, D. Beauvois, M.-E. Ducreux, J. Kloczowski, H. Samsonowicz, P. Wandycz, *Histoire de l'Europe du centre-est*, Paris 2004, pp. 169-173, 348-350 et 830-832.

[4] J. Bérenger, *Léopold I^er^ (1640-1705). Fondateur de la puissance autrichienne*, Paris 2004, p. 41.

France à la même époque. Bien que le pouvoir impérial ne soit pas à l'origine de ce mouvement, il y participe de plusieurs manières. Les patriotes éclairés sont nombreux parmi les membres de la cour et les officiers impériaux dont le nombre croît de manière exponentielle à partir du règne de Marie-Thérèse (1740-1780). La réforme scolaire, lancée en 1772 par Ignaz von Felbiger (1724-1788) sur le modèle prussien, donne au pouvoir souverain et à ses agents un rôle moteur dans ce processus. L'établissement d'écoles élémentaires où l'enseignement est délivré en langue «nationale» n'a pas d'effet immédiat sur le taux de scolarisation, mais participe à la constitution d'une nouvelle couche d'éducateurs et de pédagogues. Elle est aussi à l'origine d'une réflexion sur la codification des langues, à travers la rédaction de manuels et de grammaires[5].

Dans la droite ligne des évolutions précédentes, l'empereur Joseph II intègre l'usage administratif des langues dans ses nombreux projets de réforme. Dans un décret qui impose l'allemand dans l'administration de la Hongrie en 1784, il affirme que l'usage d'une langue morte, comme le latin, dans toutes les affaires est une honte pour le progrès de toute nation, c'est une preuve tacite que la nation ne possède aucune langue maternelle. Fidèle au programme du patriotisme éclairé, cette mesure n'est pas dirigée contre les langues vernaculaires, mais contre le latin. L'empereur met fin au premier paradigme du gouvernement des langues, tout en conservant le second. Ce faisant, il affaiblit le caractère composite de la monarchie qu'il dirige et s'attaque aux particularismes juridico-politiques de chacune de ses parties. Contrairement à ce qu'une vision rétrospective trop simpliste a voulu voir, il ne s'agit pas d'une tentative de germanisation du pays. Les officiers et la noblesse du royaume ne s'y trompent pas. La défense de la place officielle du latin est étroitement associée à l'expression politique d'un patriotisme privilégié, à la défense de l'autonomie d'une nation nobiliaire. Cette mobilisation a finalement raison de ce décret que Joseph II abolit sur son lit de mort. Malgré tout, le déclin du latin dans la vie publique ne semble plus pouvoir être arrêté. La politisation subite de l'usage des langues, que la réaction contre ce décret a suscité, a aussi donné au hongrois une dignité

[5] R. J. W. Evans, *The Politics of Language and the Languages of Politics: Latin and the Vernaculars in Eighteenth-century Hungary*, in *Cultures of Power in Europ during the long Eighteenth Century*, cur. H. Scott, Cambridge 2007, pp. 200-224.

nouvelle. Dans une posture qui permet de concilier la conservation des privilèges avec un discours éclairé, certains acteurs de l'opposition à Joseph II n'hésitent pas à défendre le latin comme «langue paternelle», propre à l'exercice de l'autorité, et le hongrois comme «langue maternelle»[6].

La charge politique et symbolique que charrie l'usage des langues vernaculaires continue à croître dans la première moitié du XIX^e^ siècle. Faire du hongrois une langue de gouvernement dans le royaume est par exemple un vœu de plus en plus partagé au sein de la noblesse libérale. Cette revendication encourage autant qu'elle heurte les autres mouvements de renaissance linguistique. Comme l'a montré Daniel Baric pour la Croatie, la période est marquée par une situation où coexistent les langues, dont les usages sont hiérarchisés et de plus en plus politisés[7]. L'allemand conserve sa position de *lingua franca* au sein des élites de la monarchie. Il possède également le statut de langue de culture et de science, en attendant que les langues vernaculaires, aidées par des entreprises volontaristes de rénovation, ne puissent s'élever à ce rang. Ni indifférent ni intrusif, le pouvoir impérial ne cherche pas à installer l'hégémonie de l'allemand. Il se satisfait d'une position d'arbitre, appréciant une situation où s'exprime la pluralité linguistique des peuples sur lesquels il règne. Nul n'illustre mieux ce quatrième paradigme que la carte ethnographique du directeur du Bureau statistique autrichien, Karl von Czoernig-Czernhausen (1804-1889), publiée en 1855 mais commencée dès le début des années 1840[8]. Avec ses grands à-plats de couleur, elle montre la monarchie autrichienne sous les traits d'une mosaïque indébrouillable de langues, sans qu'aucune, pas même l'allemand, n'ait la prétention de dominer. L'empereur et la dynastie, placés au-

[6] J. Kalmár, *Le changement de l'identité hongroise: Du territoire et des privilèges à la langue*, in *Social change in the Habsburg monarchy = Les transformations de la société dans la monarchie des Habsbourg: l'époque des Lumières*, cur. H. Heppner, P. Urbanitsch, R. Zedinger, Bochum 2011, pp. 101-116.

[7] D. Baric, *Langue allemande, identité croate: au fondement d'un particularisme culturel*, Paris, 2013. Voir également D. Baric, Daniel, *Faire le lien entre langue(s) et nation(s) dans l'empire des Habsbourg: le moment libéral*, «Revue Française d'Histoire des Idées Politiques», 48/2 (2018), pp. 85-114.

[8] M. Labbé. *La carte ethnographique de l'empire autrichien: la multinationalité dans 'l'ordre des choses'*, «Le Monde des Cartes. Revue du Comité Français de Cartographie», 180 (2004), pp. 71-84.

dessus des nations, s'affirment comme les seuls garants de l'unité de l'État[9].

En dépit des inévitables simplifications qu'elle contient, cette succession de quatre paradigmes dévoile toute la spécificité du gouvernement des langues au sein de la monarchie des Habsbourg d'Autriche dans l'Europe moderne. En dehors de la courte expérience joséphiste, le maintien d'une pluralité linguistique est toujours jugé préférable. Si les explications faisant appel aux grands courants culturels et aux principales ruptures de l'histoire politique de la monarchie sont convaincantes, l'analyse du gouvernement des langues à petite échelle reste à faire. Plus préoccupante encore, la difficulté à identifier un véritable fil conducteur dans la politique habsbourgeoise des langues malgré la cohérence apparente du récit que nous venons de livrer. La culture de la diversité linguistique ne serait-elle qu'une simple adaptation à la conjoncture? La flexibilité dans l'usage des langues de chancellerie, du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle, n'est-elle pas la manifestation d'une faiblesse des organes auliques de gouvernement face au poids des états provinciaux? La promotion des langues vernaculaires dans l'enseignement primaire n'apparaît-elle pas comme la solution la plus rapide et la moins coûteuse pour mettre en place une réforme du système d'éducation que la dissolution de l'ordre des jésuites a rendu urgente? Les Habsbourg d'Autriche n'étaient-ils pas porteurs, comme l'affirme Pieter M. Judson, d'un projet d'imposition de l'allemand et de provincialisation des autres langues comparable à celui de la France jacobine[10]? Faut-il au contraire estimer que la spécificité du régime linguistique de la monarchie habsbourgeoise doit finalement peu à l'immixtion du pouvoir central?

Pour répondre à ces questions, la connaissance des proclamations d'intention des souverains ou de leurs principaux conseillers est insuffisante. Il est nécessaire de la compléter et de l'articuler avec une étude des pratiques. Dans une monarchie où l'administration et la justice sont essentiellement aux mains des états provinciaux, des juridictions régionales (cercles, comitats) et des

[9] P. Urbanitsch, *Pluralist Myth and Nationalist Realities: The Dynastic Myth of the Habsburg Monarchy - A Futile Exercise in the Creation of Identity?*, «Austrian History Yearbook», 35 (2004), pp. 101-141.

[10] P. M. Judson, *The Habsburg Empire: A New* History, Cambridge MA-London 2016, pp. 86-87.

seigneuries jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, l'échelle d'intervention du gouvernement impérial est limitée. Certaines exceptions viennent cependant contredire cette règle. C'est par exemple le cas du Banat, province placée sous la tutelle directe des organes auliques de gouvernement siégeant à Vienne. Babel rurale, comme l'est tout le bassin des Carpates à cette époque, le Banat devient donc, en raison de sa constitution politique particulière, un laboratoire impérial, au ras-du-sol ou, plus exactement, au plus près des sujets, du gouvernement des langues.

### *Gouverner le Banat en allemand: transfert et adaptation des pratiques autrichiennes de chancellerie*

Le Banat est un hapax juridico-politique dans l'ensemble habsbourgeois. Il n'est pas doté d'états provinciaux, responsables partout ailleurs des finances locales. En outre, aucune propriété foncière autre que celle de l'empereur n'y est tolérée, ce qui explique l'absence de noblesse autochtone. Avec ses 28 000 km² – superficie équivalant à celle de la Belgique actuelle –, la province constitue le plus vaste domaine de la couronne. Eugène de Savoie (1663-1736), chef des armées impériales et principal conseiller de l'empereur Charles VI (1685-1740), défend cette solution originale au nom du droit de conquête: la province est en effet cédée par le sultan à l'empereur aux termes du traité de Passarowitz en 1718. L'objectif du généralissime est d'éviter l'incorporation du Banat au royaume de Hongrie, dans la crainte que cette mesure ne renforce sa noblesse rebelle. Les administrateurs civils et militaires envoyés sur place sont tous catholiques et originaires des «pays héréditaires allemands» de la monarchie, autrement dit des territoires sous souveraineté habsbourgeoise situés dans le Saint-Empire. Les protestants, les orthodoxes, qui composent la majeure partie de la population locale, et les officiers du royaume de Hongrie sont exclus des responsabilités jusqu'en 1778. Un double système d'administration est mis en place: pour les anciens habitants, désignés dans les sources sous le nom de «*Nationalisten*», l'architecture fiscale et judiciaire ottomane est globalement préservée; pour les colons «allemands», venus du Saint-Empire, c'est le droit de Basse-Autriche qui s'applique. Bien que cette bipartition ait tendance à s'effacer au cours du siècle, elle reste encore pertinente dans les années 1770. L'héritage institutionnel

ottoman est particulièrement visible dans l'institution cantonale. Ces circonscriptions sont dirigées par un *oberknèze*, responsable d'origine local désigné par les communautés villageoises, qui rend la justice et collecte les impôts en suivant les pratiques antérieures à la conquête.

Les conséquences de cette constitution singulière sont sensibles dans les usages administratifs des langues. L'allemand domine sans partage dans les sessions bihebdomadaires qui rassemblent le président de l'administration et ses conseillers, tout comme dans les correspondances officielles entretenues avec la cour viennoise. Les officiers importés des pays bohêmes et autrichiens évoluaient déjà dans des administrations où l'allemand s'était imposé depuis plusieurs générations. Le choix de cette langue pour gouverner le Banat n'est pourtant pas uniquement pragmatique. Il possède aussi une charge politique. Au lendemain de la conquête, les militaires chargés d'établir l'autorité impériale dans les campagnes et de lancer la collecte de l'impôt reprennent spontanément les catégories hongroises d'administration du territoire. La faute est réparée quelques mois plus tard. Au lieu d'un «*comitatus*» dirigé par un «*alispán*», c'est désormais un «*Distrikt*» administré par un «*Verwalter*» (gouverneur) qui devient la circonscription administrative surplombant celle du canton («*nahiye*» en osmanlı). Les noms de ces institutions sont délibérément traduits en allemand pour effacer toute référence au royaume de Hongrie dont le Banat doit impérativement rester séparé[11]. Afin de rompre, d'un autre côté, avec l'héritage ottoman, le *haraç*, capitation honnie par les habitants, est certes maintenue mais rebaptisée «Contribution» afin d'atténuer la violence symbolique de la pratique[12].

Dès la fondation de la province, tous les actes officiels produits par l'administration régionale sont rédigés en allemand: rescrits impériaux, privilèges personnels et communautaires, décisions de justice, conscriptions fiscales, procès-verbaux de sessions du conseil, rapports des officiers de district. Ces documents circulent entre Timişoara et Vienne. Dans la capitale impériale, ils sont visés, résumés et annotés par les membres du conseil au-

[11] Oesterreichische Staatsarchiv [OeStA], KA, AFA, KT 344, 1716 E , Dezember 421. J. Szentklaray, *Mercy Claudius Florimund kormányzata a Temesi Bánságban*, Budapest 1909, p. 22.

[12] OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, KT 1, f° 51v.

lique de guerre et de la chambre aulique spécialisés dans les affaires banataises. Si une suite est donnée à l'affaire traitée, une résolution est envoyée à l'administration régionale du Banat, à qui revient la charge de l'exécuter. Le nombre d'intermédiaires peut toutefois s'avérer plus important. Si l'importance de l'affaire le justifie, les documents envoyés par les officiers banatais sont discutés en session plénière des organes auliques. Dans certains cas, le sujet peut être évoqué devant le souverain, qui laisse sa décision sous forme manuscrite et signée: ce «*Handschreiben*», bordé de noir, constitue alors la pièce centrale de l'acte et est transposé en une ou plusieurs résolutions annexées dans la suite. Une épaisseur inaccoutumée du dossier final, dûment archivé à Vienne après sa clôture, peut avoir deux causes: un nombre d'allers-et-retours exceptionnellement élevé entre l'administration régionale et la cour impériale ou encore un nombre d'intermédiaires inhabituellement important. Dans le premier cas, la circulation des actes ne sort pas du circuit convenu. Le Banat, malgré sa position excentrée dans l'ensemble habsbourgeois, apparaît alors comme une simple exclave des pays austro-bohêmes. Il est gouverné selon les mêmes conventions et avec la même langue. Dans le second cas, cette marginalité géographique apparaît en plein jour et brise la routine administrative. L'intervention d'acteurs extérieurs à l'administration régionale implique alors inévitablement l'usage d'autres langues.

Contrairement à ce qu'une interprétation naïve de l'activité des officiers impériaux pourrait laisser penser, les langues des documents atypiques qui doivent être intégrés dans le circuit administratif ne sont pas représentatives des langues parlées par les habitants de la province. Le roumain et le serbe, qui sont le plus répandus dans le Banat, sont certes essentiels dans le fonctionnement du tribunal régional: les documents d'origine privée et les témoignages y sont en effet recueillis dans la langue majoritaire de la population. Il n'est toutefois pas possible d'interjeter appel auprès d'une cour située dans les pays héréditaires allemands. Sauf lorsqu'elles touchent la prévarication d'un officier, les pièces d'un procès n'ont donc pas l'opportunité de traverser la monarchie et de pénétrer les cabinets des officiers viennois. À l'inverse, les actes émis par les corps privilégiés à l'intérieur du Banat et par les autorités publiques des provinces limitrophes peuvent faire ce

voyage. Ces types de documents, par leurs aspects stéréotypés, témoignent de la présence d'une culture institutionnalisée de l'écrit parfois ancienne des organismes qui en sont les auteurs. Dans un espace aussi éloigné du Saint-Empire, les langues utilisées ne sont évidemment pas l'allemand. Il s'agit du latin pour les comitats hongrois et le diocèse catholique, du grec pour la compagnie privilégiée de commerce, de l'«illyrien» (serbe) pour l'Église orthodoxe et les oberknèzes et de l'osmanlı pour les dignitaires ottomans du paşalik de Belgrade. Des suppliques rédigées en italien ou en français par des voyageurs de qualité, des ecclésiastiques, des marchands ou des ingénieurs de passage apparaissent aussi de façon épisodique.

En dépit de la domination de l'allemand, les usages administratifs des langues doivent donc faire preuve d'une certaine souplesse. Une première appréciation de l'ensemble documentaire permet de diviser ces langues en deux catégories: celles dont les textes ne font presque jamais l'objet d'une traduction – le latin, le français et l'italien – et celles dont les textes originaux sont accompagnés voire remplacés dans les actes transmis à Vienne par une traduction en allemand – illyrien, grec, osmanlı. L'explication est relativement simple. Elle tient aux capacités linguistiques des officiers habsbourgeois acquises avant leur arrivée dans le Banat. Issus de la petite et moyenne noblesse catholique des pays bohêmes et autrichiens, ils ont reçu une éducation jésuite augurant d'un bon niveau en latin. Cette compétence est encore plus poussée chez les administrateurs civils qui possèdent, pour beaucoup, une formation de juriste. Les volumes en latin représentent ainsi la majorité absolue des recueils de jurisprudence recensés dans la bibliothèque d'un administrateur banatais en 1761. D'extraction sociale plus élevée que la moyenne des officiers, le propriétaire de ces ouvrages, rejeton d'une vielle famille comtale de Bohême, participe aussi à la culture mondaine et lettrée de son époque. Le latin ne représente qu'une majorité relative de ses livres d'histoire et de politique, distançant à peine le français, deux langues placées toutefois loin devant l'allemand[13]. Bien qu'il soit absent de cette bibliothèque, l'italien est couramment maîtrisé par les administrateurs de premier plan. Le comte François Perlas de Rialp, homme de cour et de lettres, président

[13] L'inventaire après décès de sa bibliothèque est consigné en OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, fasz. 39, KT 309, f° 144-148.

du Banat entre 1754 et 1768, s'entretient sans difficulté en italien et truffe ses correspondances de locutions en cette langue[14].

La problématique de la simple compréhension littérale des textes est néanmoins réductrice. Malgré un traitement apparemment équivalent, les valeurs attribuées aux documents en latin, d'un côté, et aux textes rédigés en français et en italien, de l'autre, sont assez éloignées. Certains actes reçus en latin émanent d'une autorité publique. Ils font l'objet d'une transcription puis d'une insertion à l'intérieur de l'acte principal du dossier, sans que leur caractère authentique diffère des actes rédigés en allemand. À ce titre, il n'est pas absurde de parler d'une co-officialité des deux langues. La faculté qu'ont les organes auliques viennois à traiter avec la chancellerie du royaume de Hongrie en latin montre d'ailleurs que cette co-officialité est déjà attestée et acceptée au sommet de l'État. À l'inverse, nous constatons que les actes rédigés en français et en italien sont tous de caractère privé, même lorsqu'ils émanent d'une personne publique.

Les raisons de ce phénomène sont multiples. Signe d'un affranchissement conscient ou non des normes rédactionnelles en vigueur dans les cabinets de l'administration, l'usage de ces deux langues sous-tend parfois l'existence d'un rapport clientéliste assumé. Le cas le plus éclairant est celui de la correspondance entre le comte François Perlas de Rialp et le président de la chambre aulique, résidant à Vienne. L'échange épistolaire entre les deux hommes est mené en français. Il redouble la circulation des procès-verbaux en allemand qui abordent pourtant les mêmes objets. D'allure plus libre que les actes officiels, les lettres en français nourrissent une réflexion poussée sur les principes du gouvernement local dans des termes que ne permettent pas le formulaire habituel[15]. Cette liberté associée à l'usage de cette langue se retrouve quelques années plus tard sous la plume du même auteur. Un rapport conventionnel sur l'état de la province rédigé en allemand, est suivi par un post-scriptum en français, où le président se désole d'être considéré comme un simple «administrateur» et

[14] B. Landais, *Gouverner le Banat habsbourgeois au milieu du XVIII^e^ siècle: édition critique de la correspondance de François Perlas*, Brăila 2020.

[15] *Ibi*, pp. 11-15.

non un «représentant» du pays qu'il gouverne[16]. Sans ce glissement d'une langue à l'autre, cette prétention à disposer de prérogatives politiques élargies aurait été perçue comme un défi lancé à l'autorité impériale et non comme une pièce supplémentaire apportée à une discussion engagée depuis plusieurs années sur le meilleur type de gouvernement.

Plus trivialement, le recours à l'italien et au français doit cependant être compris d'abord comme une mesure d'économie. Faute de bien maîtriser l'allemand ou le latin, certains interlocuteurs sont invités à s'exprimer dans ces langues qui ne nécessitent pas d'effort de traduction. Ingénieur hydraulicien originaire des Pays-Bas autrichien, Maximilien de Fremaut (1725-1768) rédige tous ses rapports et ses cartes en français, tout comme son compatriote Joseph Sauvaigne (1736-1800), fondateur d'une compagnie de commerce[17]. Une simple paysanne, colon originaire de Lorraine, prend directement la plume pour défendre son mari incarcéré et rédige une supplique dans un français maladroit au président de la province[18]. Le spécialiste de la soie originaire de Trieste, ainsi que la plupart des marchands opérant entre le Banat et l'Adriatique, s'adressent quant à eux à l'administration en italien. *Lingua franca* à l'échelle de tout le bassin danubien, il n'est pas étonnant de retrouver cette langue dans les échanges avec les dignitaires ottomans. Le *kiaja* (lieutenant) du paşa de Belgrade s'adresse en italien aux envoyés du président banatais. C'est aussi en italien que sont traduites les lettres que rédigent en osmanlı ces serviteurs du sultan aux officiers habsbourgeois au milieu du XVIII^e^ siècle. Si les protestations d'amitié des dignitaires ottomans envers leurs pairs habsbourgeois et les demandes informelles de secours sont insérées dans leur version italienne dans les actes transmis à Vienne, il n'en est cependant pas de même pour d'autres types de documents. La traduction d'une obligation, qui porte sur une dette contractée par le paşa envers le fisc habsbourgeois, vers l'italien est ainsi reformulée en allemand avant d'être authentifiée par le comptable du Banat[19]. Loin d'être anecdoti-

[16] OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, fasz. 36, KT 302, Konvolut 2, f° 378v.

[17] OeStA, FHKA, NHK, Kommerz Ungarn, KT 1529, f° 309; OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, fasz. 58, KT 372, 1770, f° 1-5.

[18] MNL-OL, E303, 54 cs., f° 138r, 27/5/1755.

[19] OeStA, FHKA, AHK, HF Ungarn, VUG, KT 29, f° 131-133, f° 153, f° 161-167.

que, cet épisode confirme l'impossibilité de certifier les actes publics dans une autre langue que l'allemand ou, secondairement, le latin.

L'importance de l'interprétariat dans l'administration de l'écrit dans le Banat habsbourgeois ne répond pas seulement à une préoccupation d'ordre pratique. Dans la décision de traduire un acte, les compétences linguistiques des administrateurs importent moins que l'impératif d'une mise en conformité de l'acte avec une formule en allemand, langue de chancellerie impériale. Pour mener ce travail, plusieurs interprètes assermentés sont engagés. Même si nombreux sont ceux qui disposent de réels talents pour les langues, seule cette catégorie particulière d'officiers est en mesure de certifier une traduction. Utiles mais interchangeables en tant que truchements, ils sont irremplaçables dans leur fonction d'authentification des actes. Aucun d'entre eux ne maîtrise toutefois la diversité imposante des langues utilisées par l'administration. Deux profils bien distincts se présentent: les interprètes «nationaux» et les interprètes «orientaux».

Les premiers s'occupent des langues «nationales», autrement dit des langues considérées comme endémiques dans le Banat: serbe («illyrien»), roumain («valaque») et parfois hongrois. Certains se targuent aussi de maîtriser le bulgare, le grec ou le slovaque. Employés dans les bureaux centraux de l'administration à Timişoara, ils sont au nombre de cinq, actifs aussi bien dans le greffe du tribunal et dans la chancellerie régionale. D'origine locale, ils ne semblent guère difficiles à recruter. Leur traitement confortable, supérieur au revenu d'une cure catholique dans la province, contribue par ailleurs à multiplier les vocations.

Bien qu'ils soient encore mieux rémunérés que leurs collègues, les interprètes «orientaux» sont des recrues aussi rares que précieuses. Ces spécialistes de l'arabe, du farsi et de l'osmanlı suivent un long apprentissage, passant plusieurs années à l'internonciature habsbourgeoise à Istanbul. Dans la seconde moitié du siècle, leur formation s'institutionnalise et se déroule en partie à Vienne après la fondation de l'académie orientale en 1754. Servant à la frontière austro-ottomane, ces interprètes travaillent pour les autorités militaires qui gèrent les maisons de quarantaine. Le séjour dans des petites villes de garnison isolées, situées aux confins de la monarchie, a des allures d'exil intérieur pour ceux

qui ont vécu plusieurs années dans les deux capitales impériales. La fragilité des recrues, peu habituées au climat local, expliquent aussi la faible longévité des interprètes assermentés à leur poste.

Les limites de ce système de recrutement sont à l'origine de l'emploi de traducteurs de circonstance. Elles sont ainsi la cause de l'embarras provoqué par la traduction en italien de l'obligation délivrée par le paşa de Belgrade. Faute de personnel compétent assigné par Vienne, le président de l'administration avait accordé sa confiance à un abbé arménien et à son neveu pour assurer le contact avec les dignitaires ottomans[20]. Ces deux ecclésiastiques ne maîtrisent pas l'art de mettre en conformité des actes d'origine extérieure dans un allemand de chancellerie et de les faire entrer dans le circuit des administrations des pays héréditaires habsbourgeois. Cette incapacité n'est cependant pas perçue comme rédhibitoire. L'essentiel de leur rôle se situe ailleurs: dans le truchement et la représentation du souverain. Investis d'une parcelle de l'autorité impériale dans leur mission diplomatique, ils ont été choisis pour leur capacité à porter la voix de l'empereur dans la langue de leur interlocuteur. La logique de constitution des dossiers administratifs, où l'allemand domine presque sans partage, pourrait laisser croire à l'existence incontestée d'une langue impériale. Il n'en est rien. Les pratiques de chancellerie, avec leurs tendances à la standardisation de l'écrit, masquent des pratiques résolument contraires dans la projection de la présence et de la parole impériales, où la diversité linguistique est la règle.

### *Au bout de la chaîne de l'écrit: l'officier impérial et les sujets «nationaux»*

Un épisode du voyage de Joseph II dans le Banat et en Transylvanie en 1773 illustre la plasticité de la parole impériale: recevant en personne chaque suppliant, il lui adresse quelques mots dans sa langue pour l'assurer qu'une suite sera donnée à sa doléance[21]. L'acte peut sembler étonnant pour un souverain réputé pour ses prétendues tendances germanificatrices. En réalité, l'imposition de l'allemand comme langue administrative n'est pas incompatible avec le maniement des parlers vernaculaires par les

[20] Landais, *Gouverner le Banat habsbourgeois* cit., p. 84.

[21] K. Kulcsár, *II. József utazásai Magyarországon, Erdélyben, Szlavóniában és a temesi Bánságban 1768-1773*, Budapest 2004, pp. 285-287.

représentants de l'autorité impériale. Toute l'histoire du gouvernement local du Banat par des administrateurs importés repose ainsi sur ce double usage des langues. Dès la conquête, en 1716-1718, les compétences linguistiques des officiers sont un critère central de recrutement, au point d'être systématiquement mentionnées dans toutes les lettres de candidatures. En 1778, un recensement systématique de ces compétences pour chaque officier est même établi afin de faciliter la gestion des mutations.

L'adéquation entre les capacités linguistiques des officiers de district et la géographie des langues parlées dans le Banat fait partie des préoccupations de l'administration régionale. S'il n'est pas nécessaire pour un employé aux bureaux de la chancellerie installée à Timişoara de pouvoir communiquer dans la langue des habitants de la province, parler les «langues du pays», selon l'expression consacrée, est indispensable partout ailleurs. En 1718, les premiers employés sont d'anciens officiers ayant servi en Slavonie pouvant déjà justifier d'une longue expérience auprès de sujets serbophones. À plus long terme, les difficultés à recruter s'avèrent cependant plus sérieuses. L'impossibilité pour les orthodoxes à accéder à une charge publique empêche en effet de puiser dans un vivier local. Un laps de temps est laissé au nouvel arrivant pour faire l'apprentissage d'au moins une langue locale. Avec un enthousiasme non dénué de naïveté, un ancien officier bohême se fait fort de pouvoir assimiler le serbe et le roumain en quelques mois en raison de leur proximité respective avec le tchèque et le latin. Un vice-gouverneur de district demande, quant à lui, sa mutation vers l'ouest de la province, où l'on parle serbe, en raison de ses difficultés à apprendre le roumain[22]. Ce n'est que dix ans plus tard qu'il réussit à surmonter sa gêne et parvient enfin à être nommé dans un district en partie roumanophone.

La connaissance exigée des langues «nationales» n'est ni livresque ni scolaire. Elle est acquise par une expérience du terrain et se confond avec la capacité à commander. Concrètement, il s'agit de prélever les redevances, d'organiser les corvées et de maintenir l'ordre public. L'organisation de ces tâches est déléguée aux responsables communautaires – *knèzes* et *oberknèzes* – réunis lors du *Amts-Tag*, littéralement «assemblée de service». Ces réunions mensuelles, qui rappellent par certains aspects les «assises

[22] OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, fasz. 8, KT 175, f° 93-94, 1758.

de fief», sont l'occasion de tenir une séance du tribunal de district et de faire connaître les nouvelles résolutions impériales. Le district est le dernier échelon de la chaîne de l'écrit administratif. Malgré un niveau social très supérieur à celui de leurs compatriotes et malgré l'obligation qui s'impose à eux, les *oberknèzes* ne maîtrisent pas toujours l'écrit dans les années 1770[23]. Du côté des *knèzes*, l'analphabétisme est la règle. Les registres fiscaux, tenus par les contrôleurs de districts, sont ainsi confrontés au système de comptabilité rudimentaire des villages, celui des *Rabisch*: baguettes de bois sur lesquels sont taillées des encoches à chaque paiement[24]. Les décisions de justice et les décrets impériaux sont exclusivement rendus à l'oral jusque dans les années 1740. Après cette date, les réformes judiciaires et l'inflation réglementaire du règne de Marie-Thérèse (1740-1780) obligent cependant à faire reculer cette part d'oralité dans l'exercice de l'autorité.

Au milieu du XVIII^e^ siècle, le Banat habsbourgeois devient un laboratoire dans l'usage administratif des langues vernaculaires. La raison tient à sa constitution particulière. En dehors de cette province, l'application des règlements de police et les modalités concrètes de prélèvement des contributions relèvent de la compétence des états provinciaux et des seigneuries. Dans le Banat, ce sont les officiers impériaux qui héritent de ces charges. L'immensité du territoire, la fragilité des compétences linguistiques des administrateurs importés et l'augmentation des besoins requièrent des innovations. Dans le domaine judiciaire, de nombreuses affaires sont renvoyées vers le tribunal régional de Timişoara, qui en profite pour accroître le nombre d'assesseurs et d'interprètes. La législation impériale fait, quant à elle, de plus en plus souvent l'objet d'une traduction. La distribution des versions en serbe et en roumain dans les districts est rapidement normalisée. En 1743 un premier tableau des langues parlées dans chaque village est réalisé en annexe d'une conscription fiscale. Des opérations similaires sont menées en 1773 et en 1780[25]. En 1754, on peut lire que «le conseiller de l'administration a entrepris […] en présence des officiers des districts ainsi que des ober-

[23] OeStA, FHKA, BA, fasz. 80, KT 398, f° 114r.

[24] MNL-OL, E303, 10 cs., E.h., f° 3v.

[25] OeSTA, FHKA, NHK, UK, BA, KT 124, f° 2r-15v; J. J. Ehrler, *Das Banat vom Ursprung bis jetzo*, ed. C. Feneşan, Timişoara 2006, pp. 263-282; Magyar Nemzeti Levéltár – Országos Levéltár [MNL-OL], A99, 14 cs., fasc. 55, f° 95-104v et f° 106-132.

knèzes et des knèzes de lire et d'expliquer les nouvelles règles de taxation en langue valaque et rascienne, mais aussi de publier dans chacun des villages un registre préparé par la commission et écrit dans les langues nationales valaque et rascienne»[26]. Jusqu'aux années 1770, c'est le rôle de l'interprète «national» de la chancellerie régionale de rédiger des versions en serbe et en roumain des règlements touchant des matières fiscales, sanitaires, de sécurité publique ou de police rurale[27].

Bien qu'elle soit réduite, cette production écrite ne bouleverse pas le rapport des officiers de district aux langues et le caractère central de l'oralité dans les relations avec les édiles. Il s'agit toutefois d'une initiative pionnière. Cette pratique ne s'impose en effet que vingt ans plus tard dans le royaume de Hongrie: un recensement général des langues par village y est commandité par le conseil de lieutenance en 1772. Ce *Lexicon locorum regni Hungariæ*, essentiellement connu pour son utilisation dans la conception d'une carte ethnolinguistique de la Hongrie du XVIII^e^ siècle[28], doit être replacé dans le contexte politique et juridique général de sa production. Le document est rédigé dans les premières phases des réformes scolaires thérésienne et six ans après le lancement de la réforme urbariale. Cette dernière, qui avait pour objectif de codifier les rapports entre seigneurs et paysans, donne aux commissions instituées par le souverain un poids inédit dans les affaires locales. Questionnaires et règlements «urbariaux» sont alors envoyés aux villages dans la langue des édiles[29]. À l'image du Banat des années 1740 et 1750, c'est le changement d'échelle d'intervention des autorités royales ou impériales qui provoque une inflation de l'écrit administratif en langue vernaculaire.

[26] OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, fasz. 2, KT 139, f° 41v-42r, 8/1/1754.

[27] *Universal Status-Personalis* (OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, fasz. 20, KT 207, f° 141-152, 26/2/1761).

[28] *Magyarország helységeinek 1773-ban készült hivatalos összeírása: Lexicon locorum Regni Hungariae populosorum anno 1773 officiose confectum*, Hungary, Peace Conference Delegations, 1920.

[29] I. Udvari, *A Mária Terézia-féle úrbérrendezés forrásai magyarországi délszláv népek nyelvén. II.: Bács vármegyei szerb és bunyevác jobbágyok úrbéri bevallásai*, Nyíregyháza 2003.

Quel rapport existe-t-il entre les quelques mots glissés par Joseph II aux suppliants dans leur langue et le processus de vernacularisation des règlements administratifs? L'acte impérial participe du même mouvement général d'élargissement des domaines d'intervention du pouvoir impérial au détriment d'autres types d'autorité. Parler la langue des sujets abolit symboliquement tout intermédiaire dans la communication politique avec le souverain. Cet exercice, auquel se livre tout détenteur d'une parcelle de l'autorité impériale dans le Banat, est cependant invisibilisé dans la constitution des actes écrits. Lorsqu'on ne se contente pas de les résumer dans les procès-verbaux ou les registres des sessions du conseil de l'administration régionale, les suppliques en matière gracieuse sont rédigées dans un allemand de chancellerie qui se différencie assez peu du langage utilisé dans les autres pièces du dossier. Dans l'exposé des motifs, le style est certes plus simple, l'allure moins solennelle et les formules moins nombreuses que dans les actes enveloppant la supplique. Cette légère différence s'efface cependant dans la seconde partie du document: la standardisation des demandes et des formules finales reste la règle. Bien que le nom des suppliants soit le seul à apparaître, l'intervention d'un intercesseur qui maîtrise un allemand de chancellerie est évidente[30].

Paradoxalement, les suppliques déposées par des sujets réputés analphabètes et ignorant l'allemand sont rédigées en style plus conventionnel que celles émanant d'individus et de corps capables de produire un écrit par eux-mêmes. La distinction entre suppliques originales et suppliques enregistrées qui font, par définition, l'objet d'une transformation par un secrétaire de chancellerie, n'est pas opérante dans ce contexte[31]. Les quelques cas qui permettent de documenter la genèse de la rédaction de la supplique montrent que la quête d'un original qui serait différent de celui annexé à l'acte final est vaine. Les suppliants se rendant auprès du secrétaire de district se contentent d'exposer oralement leurs doléances dans leur langue, mais celles-ci ne font pas à proprement parler l'objet d'une traduction vers l'allemand. Ici, le

[30] Analyse menée sur les 150 suppliques originales contenues dans la série MNL-OL, E303, 4 à 17 cs. (1772-1778).

[31] M. Gérard. *Les suppliques médiévales: documents lacunaires, documents répétitifs?* in *Informatique et histoire médiévale. Actes du colloque de Rome (20-22 mai 1975)*, cur. L. Fossier, A. Vauchez, C. Violante, Roma 1977, pp. 55-72.

rapport à la langue du suppliant est inversé. Le secrétaire de district n'est pas un interprète assermenté. Il met directement en forme la supplique en allemand puis en restitue à son tour le contenu oralement devant les plaignants qui l'approuvent puis apposent leur paraphe. Si le knèze dispose parfois d'un sceau, les autres habitants d'une communauté villageoise se contentent de tracer une croix devant leur nom[32]. Les édiles des localités les plus importantes, plus souvent lettrés, se munissent parfois d'un brouillon qui liste les exigences de leurs administrés. Mais cette pratique ne change rien à la procédure d'enregistrement de la supplique. Simple aide-mémoire, le brouillon n'est destiné qu'à être lu.

Il ne faudrait pas en conclure hâtivement que, dans cette relation, la langue «nationale», celle des sujets, est évincée par celle de l'empereur. C'est le contraire qui est vrai. Dans le rapport politique qui se joue dans les bureaux des gouverneurs de district, la parole impériale, la promesse de traiter avec équité la supplique, est donnée en langue «nationale». Il en va de la confiance dans le lien intime tissé entre l'empereur et ses sujets dans une province où le choix a justement été fait d'abolir tous les corps intermédiaires. Le cas est identique pour certaines suppliques en matière judiciaire. Une poignée d'affaires de banditisme possèdent ainsi, par leur ampleur exceptionnelle, une potentialité rébellionnaire que n'ignorent pas les autorités viennoises. En lieu et place des greffiers et des assesseurs du tribunal régional, ce sont les officiers de district qui prêtent donc leur plume aux chefs de bande. Une fois la grâce impériale acquise et la lettre de rémission reçue, le pardon est solennellement proclamé par le gouverneur de district dans une église orthodoxe. Le bandit repentant prête serment d'obéissance envers l'empereur et jure de revenir à une vie morale[33]. De façon plus générale, les serments de loyauté se prononcent dans la langue de ceux qui les font, condition nécessaire de leur validité. Au sein de la «milice nationale illyrienne», composée de paysans-soldats orthodoxes servant à la frontière aus-

[32] MNL-OL, E304, 13 cs., f° 82-83, 9/8/1776.

[33] B. Landais, *The Emperor, the Rebels and the Bandits: Criminalizing or Politicizing Collective Violence in the Habsburg Banat in the 18th Century?*, in *Governing the Borders, Challenging the State. Cultures of Disobedience in Eastern Europe and the Balkans (16 th - beginning of the 19 th centuries)*, cur. R. Paun, L. Tatarenko, Paris, sous presse.

tro-ottomane, la langue de communication entre les officiers et l'administration régionale est l'allemand. Le commandement à l'intérieur de la troupe et le serment d'engagement de chaque soldat «confinaire» se fait cependant en serbe[34].

Le respect affiché des autorités impériales quant à l'usage solennel des langues vernaculaires est toutefois miné par des insuffisances de plus en plus flagrantes. Si les officiers subalternes installés de longue date sont ordinairement en mesure d'échanger facilement avec leurs administrés, cette compétence n'est pas partagée par les administrateurs de haut rang. L'inégalité dans la distribution des capacités linguistiques parmi les représentants de l'empereur a un fort impact sur les relations entretenues avec les notables locaux. Oberknèzes, knèzes, chefs de bande, miliciens ou simples paysans peuvent, sans déroger, se confier à un officier de district voire entrer dans une relation durable de clientèle avec lui. Une telle hypothèse est tout à fait inenvisageable pour un évêque ou pour le métropolite de l'Église orthodoxe serbe. La dignité sociale de ces prélats exige que l'échange se fasse avec un interlocuteur de premier ordre.

Les effets induits par les difficultés de compréhension occasionnées par ce type de situation sont loin d'être négligeables. En 1744 et en 1748, le président du Banat est nommé représentant plénipotentiaire du souverain au «congrès national illyrien», une assemblée de clercs et de laïcs orthodoxes chargés d'élire un nouveau métropolite parmi les évêques. Devant présider les séances solennelles, le commissaire impérial rend compte d'une discussion dont il est censé maîtriser les enjeux mais qu'il ne peut comprendre sans intermédiaire. Le doute s'instille en permanence sur la sincérité des déclarations qu'il recueille à l'issue de chaque session de débats. Le soupçon que les conclusions soient volontairement adoucies pour aller dans son sens traverse l'ensemble du diaire rédigé sur place par le président du Banat et destiné à être lu par le chancelier illyrien à Vienne. Pour pallier ces insuffisances, le texte préfère insister sur le respect des formes protocolaires et la présence d'un interprète à deux moments cruciaux: lors de la traduction en illyrien du discours inaugural tenu en

[34] OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, fasz. 84, KT 419, f° 49r, 27/1/1764.

allemand et lors de la prestation de serment du nouveau métropolite, dont une copie dans les deux langues est fournie en annexe[35].

Le caractère rudimentaire et parfois impossible d'une communication politique orale avec les sujets apparaît rapidement comme un défaut insupportable du gouvernement des langues. La traduction de quelques règlements en langue vernaculaire ne peut remédier à la superficialité des compétences linguistiques des officiers de district, incapables d'engager une argumentation juridique. Le coût et les difficultés de recrutement des interprètes ne font pas du développement de cette profession une solution envisageable. L'exigence d'une maîtrise de l'allemand de la part des notables et dignitaires locaux se fait très tôt entendre à tous les niveaux. De l'accès au poste d'oberknèze à celui de métropolite, les administrateurs habsbourgeois tendent à favoriser ceux qui parlent et écrivent l'allemand. Le critère est clairement mentionné dans les commentaires portant sur les candidats à la dignité suprême de l'Église orthodoxe dès 1749[36]. Cette tendance alimente cependant la crainte qu'un abandon des langues vernaculaires par les porteurs de l'autorité impériale ne laisse prospérer la dissimulation, la duplicité et la déloyauté chez leurs sujets.

### *Les ressorts politiques d'une vernacularisation volontariste*

La suspicion que nourrissent les administrateurs habsbourgeois vis-à-vis des anciens habitants du Banat, pour la plupart de religion orthodoxe, n'est pas nouvelle. Depuis la conquête de la province, ces anciens sujets ottomans sont réputés peu fidèles envers l'archimaison, toujours susceptibles de trahir en faveur de leur ancien maître. Cette conviction est bien ancrée dans le milieu des officiers impériaux servant dans le Banat et des conseillers auliques traitant les affaires banataises à Vienne. Elle est encore vivace dans les années 1770 et contribue à justifier les mesures

[35] Arhiv Vojvodine, Fond 5, Deputatio Aulica Illyricis, fasc. 4A, Wahlgeschäfften (1748), doc n° 6, f° 58-133.

[36] *Ibi*, doc n° 2, f° 37*;* fasc. 4B, Wahlgeschäfften (1749), doc n° 4, f° 5-29, 29/6/1749*;* fasc. 4C, Wahlgeschäfften (1768), doc n° 7, f° 15-18.

interdisant l'accès des orthodoxes aux charges publiques[37]. Contrairement à l'appartenance confessionnelle ou au statut social, rien n'indique cependant que l'altérité linguistique constitue en soi un marqueur social et politique dépréciatif. Elle apparaît néanmoins couramment comme un facteur aggravant le soupçon de subversion. La langue de l'autre, celle que l'on ne comprend pas ou que l'on comprend mal, est aussi celle de la conspiration. En 1777, un responsable communautaire recrute des partisans à la taverne pour préparer une pétition destinée au souverain. L'affaire paraît louche au nouveau président du Banat, fraîchement débarqué de sa Trieste natale et encore peu au fait des pratiques locales. Le suspect est promptement emprisonné. Seuls des témoins catholiques, ignorant la langue serbe, sont entendus. Vue de l'extérieur, la scène a toutes les allures d'un complot dont rien ne peut filtrer[38].

Plus lourd de conséquence que la dénonciation d'une conjuration imaginaire, le doute des autorités habsbourgeoises s'instille durablement quant au symbolisme politique charrié par la liturgie orthodoxe. L'influence de la Russie, grande pourvoyeuse de fonds et de livres de culte, sur le clergé de l'Église serbe est vue d'un mauvais œil. Bien que les Habsbourg et les Romanov soient alliés depuis 1727, les premiers s'inquiètent de l'ingérence des seconds dans leurs affaires intérieures. L'émigration de milliers de soldats des confins militaires vers la Russie d'Élisabeth dans les années 1740 constitue un point de rupture dans la relation entre les deux puissances[39]. Jusqu'alors, la chancellerie illyrienne, également responsable des affaires banataises, intervenait peu dans les questions cultuelles. Effet direct de la crise entre les deux empires, ces dernières sont projetées au devant de la scène au milieu du siècle. La mention d'un monarque étranger, en l'occurrence Pierre le Grand, au cours des offices orthodoxes est jugé intolérable. Les prélats illyriens sont sommés à plusieurs reprises de remplacer cette référence par celle du couple impérial habsbour-

[37] B. Landais, *Comment gouverner les 'nations'? Conceptions et pratiques politiques aux marges orientales de la monarchie habsbourgeoise à l'époque moderne*, in *Ethno-géopolitique des empires. De l'Antiquité au monde contemporain*, cur. Y. Lignereux, Rennes, 2021, pp. 125-147.

[38] OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, fasz. 40, KT 318, f° 918v, 3/3/1777.

[39] J.-H. Schwicker, *Politische Geschichte der Serben in Ungarn*, 1880, pp. 121-156.

geois[40]. En parallèle, la volonté de contrôler la production écrite de l'Église serbe orthodoxe se concrétise par la mise en place d'un système de censure extrêmement pesant. Le privilège d'impression d'ouvrages en cyrillique pour toute la monarchie est réservé pour vingt ans au libraire de l'université de Vienne, Joseph de Kurböck en 1770. Afin de passer l'épreuve de la censure, chaque livre proposé à la publication par l'Église orthodoxe doit d'abord être traduit en allemand pour être examiné. Le même traitement est réservé aux livres importés[41]. Les presses implantées dans la région au cours de la même décennie ne disposent que des jeux de caractères en alphabet latin et gothique. La confiscation des moyens d'éditions en langue locale est à l'origine d'une situation absurde, dans laquelle l'imprimeur serbe de Novi Sad Emanuel Jankovich est contraint de publier des opuscules en allemand pour s'adresser à ses compatriotes[42].

Le détour par la suspicion envers l'altérité linguistique est essentiel pour comprendre le rôle joué par l'administration habsbourgeoise dans le processus de vernacularisation à l'œuvre dans le dernier tiers du XVIII^e^ siècle. L'intérêt montant pour les cultures et les langues populaires en Europe centrale a longtemps été lu comme un engagement proto-nationaliste qui annonçait les entreprises patriotiques de rénovation des langues des premières décennies du XIX^e^ siècle. Largement critiquée depuis trois décennies, cette interprétation téléologique a été écartée au profit d'une analyse du mouvement de vernacularisation détachée de la genèse politique des nations[43]. L'association entre un processus de renaissance linguistique et la matrice du nationalisme politique est assurément abusive. Mais la dépolitisation de certains ressorts concrets de la vernacularisation est une erreur. Celle-ci est parti-

[40] V. Simić, *"Gnädiger Kaiser" und "treuer Untertan": dynastic patriotism and Orthodox subjects in the eighteenth-century Habsburg monarchy, in Encounters in Europe' Southeast: The Habsburg Empire and the Orthodox World in the 18th and 19th Centuries*, cur. E. Posch, H. Heppner, Graz 2012, pp. 25-46, ici pp. 30-31.

[41] OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, fasz. 79, KT 397, f° 104-107 et f° 318-320; Arhiv Vojvodine, Fond 12, fasc. 1B, 1790, N° 6797, f° 1-38.

[42] OeStA, HHStA, Flugschrift 1790-1, *Rede Nazionalversamlung in Temesvar* (1790), imprimée à Novi Sad par Emanuil Janković.

[43] M. Wörgerbauer, *La vernacularisation comme alternative au concept 'd'éveil national'? L'exemple de la Bohême*, «Histoire et civilisation du livre», 4 (2008), pp. 149-173.

culièrement patente dans le sud-est de la monarchie. Dans cette zone, particulièrement dans le Banat, les acteurs de ce processus sont proches des autorités impériales. Ils en sont parfois même des agents directs. Cette proximité est visible dans l'élaboration de la réforme scolaire. Lancée dans tous les États des Habsbourg au cours des années 1770, celle-ci sert des objectifs beaucoup plus ambitieux ici qu'ailleurs. Elle touche en effet au rapport entre la langue, l'empereur et ses sujets.

La réforme commence également plus tôt. Elle est menée dans le Banat en concertation avec les prélats orthodoxes. La députation illyrienne en prend donc logiquement l'initiative, élaborant un premier plan dès 1769[44]. Très ambitieux, celui-ci prévoit l'installation d'une école dans chaque village. Il est prévu d'y enseigner l'écriture et la lecture dans la langue maternelle des élèves, mais aussi en allemand. En outre, la formation d'officiers subalternes d'origine locale devait être favorisée grâce à la fondation d'écoles où l'enseignement se ferait exclusivement en allemand dans les chefs-lieux de district. Ce premier projet n'aborde cependant aucune mesure concrète et ne voit jamais le jour. Il peut être lu comme une simple déclaration d'intentions reflétant les inquiétudes des administrateurs banatais. Le statut de l'allemand comme langue du gouvernement est confirmé. L'espoir que ces mesures, aussi coûteuses que vagues, permettent de surmonter l'échec de l'apprentissage de cette langue par les deux dernières générations de notables reste mince.

Les réflexions lancées ultérieurement explorent des pistes nouvelles. Anticipant la constitution d'un vivier d'officiers locaux et de confession orthodoxe, la commission scolaire du Banat intègre deux anciens élèves du cours de sciences camérales délivré à l'université de Vienne: Daniel Lazarini, un roumanophone originaire de Transylvanie[45], puis Theodor Janković (1741-1814), un serbophone natif de Syrmie. Des tâches, immenses, qu'ils accomplirent, nous ne retiendrons que les aspects qui touchent les usages politiques des langues. À la demande de la cour viennoise,

[44] AV, F5, Miscellanea Illyrica Deputationalia Serbische National Congress Acten (1769-1770), f° 1293-1304.

[45] O. Khavanova, *Eine universitäre Lehrveranstaltung als universales Instrument: Joseph von Sonnenfels und die administrative Elite der Habsburger Monarchie*, in *Die Anatomie frühneuzeitlicher Imperien: Herrschaftsmanagement jenseits von Staat und Nation*, cur. S. Wendehorst, Berlin-München-Boston 2015, pp. 103-120: 112.

le premier réformateur suggère d'abandonner le cyrillique au profit de l'alphabet latin pour la graphie du «valaque». L'idée n'est pas originale puisqu'elle est défendue, à la même date, par l'école transylvaine de Samuil Micu Klein (1745-1806)[46]. L'objectif affiché est de «détacher progressivement et définitivement le peuple valaque banatais du lien qui l'a uni jusqu'à aujourd'hui aux autres nations de même langue», autrement dit aux roumanophones des principautés de Valachie et de Moldavie placées sous suzeraineté ottomane. Le manuel imposé aux écoles primaires ambitionne également de fabriquer des sujets modèles. Considérant ce peuple comme «une nation très grossière», le réformateur estime qu'il serait bienvenu d'apprendre aux élèves «quelques prières parmi les plus indispensables, de leur inculquer les devoirs d'un bon citoyen et de leur transmettre quelques principes de l'économie domestique et de la vie civique»[47]. La diffusion et les moyens mis dans ce premier programme de vernacularisation restent cependant limités. Le cercle social impliqué dans la promotion de la langue vernaculaire est aussi étroit que l'horizon proposé. Il s'agit moins de dégager des voies pour éclairer une portion croissante du peuple que de faciliter le terrain pour une disciplination des sujets. L'apprentissage de l'allemand reste par ailleurs considéré comme un passage obligé pour les maîtres d'école et les élèves les plus doués[48].

Bien qu'il soit plus avancé, ce second projet n'aboutit pas plus que le précédent. Il s'agit néanmoins d'un jalon décisif dans la genèse de la réforme scolaire banataise. Il sert en effet de base au troisième et dernier projet élaboré à partir de 1773. Rédigés en allemand par Theodor Janković, les textes préparatoires à la réforme possèdent des accents flamboyants et enthousiastes inédits. Figure glorieuse de l'histoire de la pédagogie et du peuple serbe[49], ce réformateur des écoles «illyriennes» est plus conforme

[46] A. Armbruster, *La romanité des roumains: histoire d'une idée*, Bucarest 1977, p. 251.

[47] OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, fasz. 32, KT 264, f° 28-29, 12/5/1770.

[48] H. Wolf, *Das Schulwesen des Temesvarer Banats im 18. Jahrhundert*, Baden bei Wien 1935, pp. 125-127.

[49] P. Polz, *Theodor Jankovič und die Schulreform in Rußland,* in *Die Aufklärung in Ost- und Südosteuropa. Aufsätze, Vorträge, Dokumentationen*, cur. E.

à l'idéal de l'auteur éclairé que ne l'était le besogneux Daniel Lazarini. Pour Theodor Janković, la corruption des mœurs de sa «nation» est entièrement due à l'héritage de plusieurs siècles d'administration ottomane. L'éducation et la diffusion de la littérature en langue vernaculaire est, selon lui, le principal moyen d'y remédier. Loin d'être contradictoire, son engagement patriotique et le service impérial vont de pair. Il déclare ailleurs que le souverain «s'efforce d'amender le cœur des nationaux et de propager le bon goût dans le pays» et que «tout patriote bien intentionné considère ce siècle comme celui du développement des connaissances et honore les bienfaits les plus doux octroyés par la très haute maison d'Autriche»[50]. Derrière la flatterie du courtisan, s'impose l'idée que l'administration habsbourgeoise du Banat met tous ses moyens dans la réalisation d'un programme éclairé. Sans disparaître, le contrôle ou le façonnement politique de la langue s'estompent derrière les promesses universelles de progrès culturel.

La langue vernaculaire n'est plus cantonnée à son rôle de langue de commandement. Elle est désormais qualifiée pour servir un projet civique adossé à une loyauté dynastique sans faille. Droits et devoirs peuvent en effet être inculqués en serbe. Gagnant en dignité et en légitimité, la langue «nationale» s'avère néanmoins encore inadaptée dans la communication avec le souverain. L'objectif d'un rapport sans intermédiaire entre l'empereur et ses sujets, un idéal dont nous avons vu qu'il était au fondement de la particularité politico-juridique du Banat, ne peut être atteint qu'au prix d'un effort d'apprentissage exigeant de la part des sujets. Dans le manuel bilingue illyrien-allemand qu'il destine aux instituteurs, Theodor Janković écrit, en 1776, qu'«un sujet fidèle et obéissant doit […] connaître la langue de son souverain et, grâce à cela, si une occasion favorable lui donne la

Lesky, Wien 1972, pp. 119-174; P. Herrity, *Emanuil Janković: Serbian Dramatist and Scientist of the Eighteenth Century*, «The Slavonic and East European Review», 58/3 (1980), pp. 321-344; V. Simić, *Reformen des Schulwesens und serbische Gesellschaft in der Habsburgermonarchie des 18. Jahrhunderts*, in *Aufklärung und Kulturtransfer in Mittel- und Osteuropa*, cur. A. Pufelska, Agnieszka et I. M. D'Aprile, Saarbrücken 2009, pp. 135-166.

[50] OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, fasz. 32, KT 265, f° 279r-279v, 19/8/1776.

chance de le voir et de lui parler, pouvoir lui exprimer directement et de façon intelligible ses convictions»[51].

Une telle injonction est emblématique du nouveau régime linguistique qui s'ouvre dans le sud-est de la monarchie et que Daniel Baric a magistralement décrit pour la Croatie. Si elle donne une dignité nouvelle au serbe et au roumain, la vernacularisation en cours s'accompagne d'une montée en force de l'allemand qui s'affirme comme la langue naturelle des échanges culturels, scientifiques et politiques. Son usage ne heurte pas encore les sentiments nationalistes et ne connaît aucune concurrence sérieuse de la part du latin ou des langues vernaculaires. La situation banataise garde cependant ses particularités. La présence d'une forte minorité germanophone et la longue expérience d'un gouvernement en allemand au XVIII^e^ siècle permet à cette langue de s'imposer dans l'administration de la province de «Voïvodine serbe et du Banat de Temesvár» créée aux lendemains de la Révolution de 1848. À l'inverse, dans le royaume de Hongrie voisin, la position du latin est trop bien établie et la défense du hongrois trop précoce pour que l'allemand puisse jamais occuper une position aussi avantageuse sans friction.

Pour conclure, il est indispensable de comprendre que la transition vers un régime linguistique dual, sans charge politique excessive, où cohabitent plusieurs langues dominées par l'allemand, n'est pas en rupture avec les pratiques antérieures. Une analyse trop rapide de l'impératif consistant à s'adresser au souverain en allemand pourrait faire croire à une marginalisation des langues vernaculaires, auparavant centrale dans les rapports entre sujets et officiers impériaux.

Les concepteurs de la réforme scolaire ne se font toutefois aucune illusion sur l'assise sociale d'une scolarité en allemand. Les audiences des suppliants en serbe et roumain sont amenés à se poursuivre. L'usage de l'écrit en langue vernaculaire progresse également à l'échelle des municipalités rurales. En 1774, les «sénateurs» du district de Kikinda revendiquent explicitement l'utilisation du serbe dans leurs relations avec le représentant local de l'empereur[52]. Les notaires de villages, qui se multiplient dans les

[51] T. Janković, *Nothwendiges Handbuch für Schulmeister der illyrischen nicht unirten Trivial-Schulen in den Kais. Königlichen Erblanden*, Wien 1776, II, p. 259.

[52] OeStA, FHKA, NHK, UK, BA, fasz. 84, KT 419, f° 403.

années 1770 et 1780, n'hésitent pas à utiliser ces langues avec l'administration des cercles puis des comitats[53].

L'élargissement de l'usage politique de l'allemand ne se fait pas au détriment des autres langues, mais simultanément à la lente montée des langues vernaculaires dans l'administration locale. Même sous le règne de Joseph II, le gouvernement des langues dans la monarchie habsbourgeoise n'emprunte pas le chemin pris quelques années plus tard par la France révolutionnaire où la langue des officiers du roi devient celle de la nation constituée, rabaissant les parlers locaux au rang de patois[54].

[53] MNL-OL, E305, 12 cs., n° 18, f° 3v, 29/12/1779; MNL-OL, A99, 8 cs., fasc. 8, f° 36r-36v, f° 38r et f° 40r.

[54] M. de Certeau - D. Julia - J. Revel, *Une politique de la langue: La Révolution française et les patois: l'enquête de Grégoire*, Paris 1975.

## *Gli Autori*

Guido Cappelli insegna Letteratura italiana all'Università di Napoli L'Orientale. Fa parte del comitato scientifico di diverse riviste e collane di settore. È autore di numerosi articoli su Petrarca, l'Umanesimo e Machiavelli, nonché sulle relazioni culturali tra Italia e Spagna; la sua ultima monografia è *"Maiestas". Politica e pensiero politico nella Napoli aragonese* (Roma 2016). Recentemente ha curato il miscellaneo *Al di là del Repubblicanesimo. Modernità politica e origini dello Stato* (Napoli 2020).

Fulvio Delle Donne, professore di Letteratura latina medievale e umanistica presso l'Università degli Studi della Basilicata, ha un'ampia produzione scientifica che copre un arco cronologico che va dal VI al XVI sec. È autore di numerosi volumi monografici di argomento sia filologico-letterario che storico: gli ultimi sono *Federico II e la crociata della pace*, Roma 2022, e, con Guido Cappelli, *Nel Regno delle lettere. Umanesimo e politica nel Mezzogiorno*, Roma 2021. Molte le edizioni critiche: si ricordano solo le ultime per l'ENTMI - SISMEL del Codice Fitalia (2022) e della *Historia disceptativa* di Poggio Bracciolini (2019).

Benoît Grévin est directeur de recherche au CNRS (CRH, UMR 8558). Ancien membre de l'École française de Rome, il étudie l'histoire des cultures linguistiques et rhétoriques médiévales, avec un intérêt particulier pour la rhétorique du pouvoir au bas Moyen Âge, pour les transferts culturels en méditerranée et pour le comparatisme. Il a notamment publié *Rhétorique du pouvoir médiéval. Les* Lettres *de Pierre de la Vigne et la formation du langage politique européen (XIII^e^-XV^e^ siècle)*, Rome 2008; *Le parchemin des cieux. Essai sur le Moyen âge du langage*, Paris 2012; *La Première Loi du royaume. L'acte de fixation de la majorité des rois de France (1374)*, Paris 2021.

Benjamin Landais est maître de conférences à l'Université d'Avignon, membre du CNE (Centre Norbert Elias, UMR 8562). Il est spécialiste de la monarchie des Habsbourg, d'histoire rurale et d'histoire de la cartographie. Il a édité la correspondance de François Perlas, président du Banat au milieu du XVIII^e^ siècle (Istros 2020). Ses deux derniers ouvrages paraîtront en 2023: *Nations,*

*privilèges et ethnicité : le Banat habsbourgeois, un laboratoire politique aux confins de l'Europe éclairée* (Presses Universitaire de Strasbourg) et, avec A. Antoine, *Cartographier le parcellaire rural dans l'Europe d'Ancien Régime* (Presses Universitaires de Rennes).

Aude Mairey est agrégée d'histoire et directrice de recherche au CNRS (LaMOP). Ses travaux portent principalement sur l'histoire socio-culturelle et politique des îles Britanniques à la fin du Moyen Âge, et plus particulièrement sur les rapports entre langue et société d'une part et sur les langages politiques de l'autre. Elle s'intéresse également aux usages contemporains du Moyen Âge. Elle a notamment publié *Une Angleterre entre rêve et réalité. Littérature et société en Angleterre au XIVe siècle* (2007), *Richard III* (2011) et *La guerre de Cent ans* (2017). Son prochain ouvrage, *La fabrique de l'anglais. Genèse socio-culturelle d'une langue*, paraîtra en février 2023.

Lars Boje Mortensen è professore di Storia di Cultura Classica e Medievale e direttore del Centre for Medieval Literature (CML) all'Università di Danimarca del Sud (SDU). Si occupa di storia letteraria di Europa medievale e della sua teoria. Tra le sue pubblicazioni: *European Literature and Book History in the Middle Ages, c. 600-c. 1450*, in *Oxford Research Encyclopedia of Literature*, online 2018; *The Canons of Medieval Literature from the Middle Ages to the Twenty-First Century* «Analecta Romana Instituti Danici», 42 (2018), pp. 47-63.

Annick Peters-Custot est professeure d'histoire du Moyen Âge à Nantes Université. Elle est spécialiste de l'Italie méridionale byzantine et normande, et du monachisme italo-grec entre le VIIIe et le XVe siècle. Elle pilote avec Pierre Bauduin (Univ. de Caen) le programme «*Pax Normanna*. Conquérir, pacifier, gouverner dans les mondes normands, IXe-XIIe s.». Elle a publié à l'École française de Rome: *Les Grecs de l'Italie méridionale post-byzantine. Une acculturation en douceur (IXe-XIVe siècles)*, Rome 2009, et *Bruno en Calabre. Histoire d'une fondation monastique dans l'Italie normande: S. Maria* de Turri *et S. Stefano del Bosco,* Rome 2014; dernièrement, avec Y. Lignereux, A. Messaoudi et J. Wilgaux: *Ethno-géopolitique des empires. De l'Antiquité au monde contemporain*, Rennes 2021.

La storia degli imperi è un ambito di ricerca piuttosto studiato, non altrettanto lo è quella dell'"imperialità" intesa come orizzonte concettuale di riferimento esemplare, che manca ancora di un approccio completo. Tuttavia, la diffusione e il successo dell'ideologia imperiale sono misurabili in relazione all'impronta che essa imprime nelle forme emulative delle monarchie non imperiali. I volumi di questa collana mirano a indagare tali aspetti, concentrando l'attenzione sugli "pseudo-imperi" cristiani che si sono costituiti nel Medioevo e nella prima Modernità. In altri termini, intendono esplorare tutte le modalità di quella che può essere definita "imperialità derivata" o "seconda": cioè le forme di imperialità che talvolta, sebbene in modo ricorrente, hanno caratterizzato quelle istituzioni di tipo monarchico o principesco che non potevano assumere il nome di impero, ma che ne hanno reinterpretato alcuni aspetti.

È mai esistita un'ideologia imperiale connessa con la comunicazione linguistica nell'Europa del tardo Medio Evo e della prima modernità? E, in tal caso, all'esterno dell'impero germanico o bizantino, vi furono sovrani che tentarono di definire o imporre una "imperialità linguistica"? Attraverso l'esplorazione dal recupero in diversi contesti di una "sintassi" imperiale latina, greca o anche araba, questo volume offre un'indagine approfondita sulla gestione del multilinguismo negli spazi politici posti fuori o ai margini dell'Impero. Dalla Sicilia all'Inghilterra, dalla Polonia ai confini serbo-ungheresi, dal XII al XVII secolo, sono percorse le linee frastagliate dei complessi rapporti dialettici tra usi pragmatici e rappresentazioni ideologiche delle lingue che cooperano, sul lungo periodo, alla costruzione di suggestive forme di imperialità "derivata" o "seconda".

**ISSN 2785-7905**
**ISBN 978-88-31309-20-2**